



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 30 mars 2021 — N° 174

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 10 h 01.

AFFAIRES DU JOUR

Moment de recueillement

Affaires prioritaires

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Conformément à l'ordre adopté le 25 mars 2021, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

Étude en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2021-2022.

À 11 h 06, M. Picard, président de la commission plénière, suspend les travaux quelques instants.

30 mars 2021

Les travaux reprennent à 11 h 12.

La commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année 2021-2022.

Mme Blais (Abitibi-Ouest), membre de la commission plénière, fait rapport à l'Assemblée que la commission n'a pas fini de délibérer sur les crédits provisoires pour l'année financière 2021-2022.

À 12 h 16, conformément à l'ordre adopté le 25 mars 2021, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

Les travaux reprennent à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner l'inauguration de la clinique mobile de pédiatrie sociale Le Vaisseau.

30 mars 2021

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Maurice Cohen, ex-conseiller municipal de l'arrondissement de Saint-Laurent.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Denis Boivin, cinéaste indépendant.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner le 200^e anniversaire de l'Université McGill.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de rendre hommage à trois centenaires de la circonscription de Huntingdon.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Denis Santerre, maire de la municipalité de Baie-des-Sables.

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de demander au gouvernement de réinvestir dans le développement de logements sociaux.

À 13 h 49, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

30 mars 2021

Les travaux reprennent à 14 h 05.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Guy Lelièvre, ancien député de Gaspé.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

L'orientation et les priorités 2020-2021 du Comité consultatif sur l'accessibilité à la justice;

(Dépôt n° 2427-20210330)

Le rapport détaillé des activités du Fonds Accès Justice 2019-2020.

(Dépôt n° 2428-20210330)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le plan stratégique 2020-2024 de la Commission des partenaires du marché du travail.

(Dépôt n° 2429-20210330)

Puis, il dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 février 2021 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) concernant la gratuité des soins de santé dentaires;

(Dépôt n° 2430-20210330)

30 mars 2021

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 février 2021 par Mme Rizqy (Saint-Laurent) concernant la mise en place de mesures de protection dans les écoles dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

(Dépôt n° 2431-20210330)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 18 février 2021 par Mme Hivon (Joliette) concernant l'exemption de l'application du couvre-feu pour les personnes en situation d'itinérance;

(Dépôt n° 2432-20210330)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 mars 2021 par Mme Ghazal (Mercier) concernant l'arrêt des agrandissements de lieux d'enfouissement technique d'ici la conclusion du BAPE générique portant sur l'élimination des déchets;

(Dépôt n° 2433-20210330)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 11 mars 2021 par M. Gaudreault (Jonquière) concernant la protection de l'habitat des bélugas du Saint-Laurent.

(Dépôt n° 2434-20210330)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Charette, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme Perry Mélançon (Gaspé), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

30 mars 2021

QUE l'Assemblée nationale souligne la 22^e édition de la Semaine d'action contre le racisme et pour l'égalité des chances, qui se déroulait cette année du 19 au 31 mars;

QU'elle réitère avec vigueur que le racisme sous toutes ses formes est inacceptable, qu'il a des impacts socioéconomiques et sur le droit à la santé, au logement, à la sécurité et à la dignité des personnes et des communautés qui le vivent;

QU'elle souligne que le Service de police de la Ville de Montréal a rapporté cinq fois plus d'événements haineux contre les personnes d'ascendance asiatique au cours de la dernière année et qu'elle condamne avec force l'augmentation inquiétante du racisme envers ces personnes;

QU'elle réitère son engagement pour assurer l'égalité des chances de toutes et tous;

QUE l'Assemblée nationale appelle le gouvernement du Québec et les Québécoises et Québécois à poursuivre et intensifier la lutte contre le racisme.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n^o **897** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

30 mars 2021

M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le système de palier d'alerte régional des mesures sanitaires en vigueur dans les différentes régions du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Montpetit (Maurice-Richard), conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le port des masques SNN20064; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Montpetit (Maurice-Richard) et M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE l'Assemblée nationale note qu'une proportion significative des travailleurs de la santé ne sont pas enclins à se faire vacciner contre la COVID-19 dans les hôpitaux et les CHSLD du Québec;

QU'elle prenne acte que les problèmes d'image du vaccin d'AstraZeneca ont le potentiel de nuire considérablement à l'adhésion à la vaccination dans la population en général;

QU'elle réitère sa confiance envers le processus d'homologation des vaccins et l'efficacité des vaccins approuvés;

QU'elle souligne que selon les immunologistes, entre 75 et 85% de la population doit être vaccinée pour espérer atteindre une certaine immunité collective;

30 mars 2021

QU'elle demande par conséquent au gouvernement du Québec d'intensifier la campagne de vulgarisation scientifique au sujet de la vaccination, des types de vaccin administrés et des processus de suivi des risques associés aux vaccins, de même que de faciliter la production de contenus indépendants du gouvernement.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **898** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 13 avril 2021 de 9 h 30 à 11 h 25 et après les affaires courantes vers 15 h 15 à 18 h 45, le mercredi 14 avril 2021 après les affaires courantes vers 11 h 15 à 12 h 55 et de 14 h 30 à 18 heures et le jeudi 15 avril 2021 après les affaires courantes vers 11 h 30 à 12 h 15 et de 14 h 00 à 16 h 35;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
Association des chiens de sang
ZEC-Québec
SNAP-Québec

3430

30 mars 2021

Nature Québec
Centre de la science de la biodiversité du Québec
Fonds mondial pour la nature division Québec
Assemblée des Premières Nations du Québec et du
Labrador
Syndicat des agents de protection de la faune
Conseil de l'industrie forestière du Québec
Fédération des pourvoies du Québec
Fédération québécoise pour le saumon atlantique
Fondation David Suzuki
Fondation de la faune du Québec
Action boréale
Société des établissements de plein air du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

3431

30 mars 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **899** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 84, Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 79, Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement.

30 mars 2021

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Conformément à l'ordre adopté le 25 mars 2021, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

À 15 h 04, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 12.

Étude en commission plénière

La commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année 2021-2022.

À 16 h 17, Mme Soucy, présidente de la commission plénière, suspend les travaux pour quelques instants.

30 mars 2021

Les travaux reprennent à 16 h 24.

La commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année 2021-2022.

À 17 h 28, Mme Soucy, présidente de la commission plénière suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 17 h 40.

La commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année 2021-2022.

L'étude terminée, la motion pour l'adoption des crédits provisoires pour l'année 2021-2022 est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **900** en annexe)

Pour : **71** Contre : **45** Abstention : **0**

En conséquence, les crédits provisoires pour l'année 2021-2022 sont adoptés.

30 mars 2021

M. Bussière (Gatineau), membre de la commission plénière, fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté en bloc une partie des crédits budgétaires, soit une somme maximale de 21 989 293 045,00 \$, pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2021-2022, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

Le rapport est mis aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **901** en annexe)

Pour : **71** Contre : **45** Abstention : **0**

M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, au nom de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose :

QUE l'Assemblée nationale soit saisie du projet de loi n° 91, Loi n° 1 sur les crédits, 2021-2022;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **902** en annexe)

Pour : **71** Contre : **45** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 91, Loi n° 1 sur les crédits, 2021-2022, est adopté.

30 mars 2021

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE les crédits budgétaires pour l'année 2021-2022, sauf ceux de l'Assemblée nationale, soient envoyés en commissions permanentes.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 903 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

Débats de fin de séance

À 18 h 52, conformément à l'ordre adopté par l'Assemblée le 25 mars 2021, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Barrette (La Pinière) à M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, portant sur le sujet suivant : « L'absence de leadership du gouvernement caquiste en matière d'éthique ». M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, remplace le leader du gouvernement pour ce débat;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « L'exode massif du personnel au sein de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) ». M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, remplace le ministre pour ce débat.

30 mars 2021

À 19 h 19, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 31 mars 2021, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 30 mars 2021, à 19 h 45, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 91 Loi n° 1 sur les crédits, 2021-2022

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

30 mars 2021

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Charette, ministre responsable de la Lutte contre le racisme, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme Perry Mélançon (Gaspé), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 897)
POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Mélançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	

30 mars 2021

Sur la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Montpetit (Maurice-Richard) et M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition :

(Vote n° 898)

(Identique au vote n° 897)

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 899)

(Identique au vote n° 897)

30 mars 2021

Sur la motion pour l'adoption des crédits provisoires pour l'année 2021-2022 :

(Vote n° 900)

POUR - 71

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélangier (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

CONTRE - 45

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Mélançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

30 mars 2021

Sur le rapport de la commission plénière :

(Vote n° 901)

(Identique au vote n° 900)

Sur la motion de M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, au nom de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor:

(Vote n° 902)

(Identique au vote n° 900)

30 mars 2021

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 903)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Samson (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	(Soulanges)